
Don patriotique en habillement et numéraire par la société populaire de la commune d'Anlezy, lors de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique en habillement et numéraire par la société populaire de la commune d'Anlezy, lors de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 230;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32060_t1_0230_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Courage, nos amis ! Attachons-nous à l'arbre de la Liberté. Ecrasons tous nos ennemis, les royalistes, les fédéralistes, les fanatiques, les insoucians sur les intérêts de la République et le peuple jouira de la plénitude de ses droits.

Salut, vénération et attachement vrai.

E. Magloire LANNUIER (*présid.*).
GANDRON (*secrét.*).

9

L'agent national provisoire du district de Decize-le-Rocher, département de la Nièvre, annonce que la société populaire de cette commune a fait déposer au district, pour les défenseurs la patrie, 35 chemises, 5 paires de bas, 2 paires de guêtres et la somme de 149 l. en assignats.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Decize-le-Rocher, 22 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (2)

« Citoyen,

La société populaire d'Anlezy, chef-lieu de canton de ce district, a déposé hier au magasin militaire de cette cité 35 chemises, 5 paires de bas, 2 paires de guêtres, et elle m'a remis en assignats la somme de 149 l. qu'elle destine pour nos braves défenseurs qui ont été blessés lors de la reprise de Toulon; tu trouveras cette somme cy-joint. Cette commune n'est composée que de 400 âmes; cette société est naissante et son premier acte a été de venir au secours de nos frères. Je te prie de le faire insérer dans le Bulletin afin que je puisse être déchargé envers ces braves Républicains de la mission honorable qu'ils m'ont confiée.

Salut et fraternité. »

CHAPSAL (*agent nat.*).

10

Le citoyen Bellement, de la section de la Réunion à Paris, fait hommage à la Convention d'un acrostiche républicain, dont il est auteur.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

11

La commune de Cernay, district de Reims, applaudit aux travaux de la Convention nationale, l'invite de rester à son poste, et annonce

que dégagée de tous les préjugés, elle vient de renoncer à l'erreur transmise par les prêtres; qu'elle a envoyé tous les hochets du fanatisme au district, et dédié sa ci-devant église à la Raison (1).

[Cernay, 3 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Depuis plus de treize cents ans que l'imbécile et mangeur d'homme Clovis avait pris sous sa protection le fanatisme des prêtres, ils exercent leurs tyrannies sur les bonnes gens appelés Champenois; mais aujourd'hui que la lumière perce partout, il faut espérer que la trompette du jugement dernier de tous ces charlatans va sonner.

Dégagés de tous les préjugés, nous venons de renoncer publiquement à l'erreur que ces prêtres fourbes et malins nous avoit transmis de générations en générations, et tel que vous en pouvez juger par l'extrait de la délibération, et tout le butin conquis sur le fanatisme a été porté en tryomphe au district de Reims dont note s'ensuit, savoir : 16 marcs, 1 once d'argent, 154 livres de cuivre et 700 livres de fer pesant, 3 cloches pesant 1921 livres, 8 tuniques d'enfants, deux grandes, et 8 chapes et 2 noirs, 4 voiles de tabernacle, 15 chasupes avec leurs garnitures, six étolles à bande avec deux manipules et un voile garnie, 20 rochers tant petits que grands, 8 grande haubes, 16 surplis tant petits que grands, 15 amis et une boiette remplis de corporeaux et purificateurs, et 12 surplis, et rochet d'enfant, 16 nappes, 12 soutannes, 2 camailles, 8 serviettes et 3 nappes, 11 voiles de saint, 2 missel, deux antifonniers et un graduel, un voile garnie, deux bannières et un tas de petits livres de vigille avec un ancien missel, 2 dais montés, des processionales et des tapis. Un drap de mort et des tapis.

Tous les bigots, cagots fanatiques nous damne à tous les diables. Et nous, nous les plaignons.

Nous n'avons pu voir de sang-froid des prêtres qui se disent Républicains honorer la mémoire des rois le 6 janvier (vieux stile), mot qui ne doit jamais sortir de la bouche d'un vrai Républicain que pour vouer ceux qui le portent à la vengeance de la nature qu'ils oppriment.

Quand cessera-t-on de solder ces soldats du pape qui, chaque jour, récitent un brevière dont les pages sont souillées des mots *Reges, Regni, Regis*. Décrétez donc au moins pour mesure de sûreté que les boutiques seront fermées jusqu'à la paix.

Les citoyens soussignés applaudissent à tous les événements de la Révolution, vous invitent à rester à votre poste jusqu'à la paix et espèrent trouver la fin de leur maux par la sagesse et vigueur du gouvernement révolutionnaire.

BOUCTON (*présid.*), COLLET (*off. mun.*), BOUCTON (*off. mun.*), PÉRARD (*off. mun.*), PÉRARD (*off. mun.*), BOSTEAUX (*off. mun.*), PÉRARD (*agent nat.*), BRIFFAUT (*notable*), DUCHESNE, ANCHÉ, GUESNE, BRIFFAUT (*secrét.-greffier*).

(1) P.V., XXXII, 4. B⁴ⁿ, 1^{er} vent. (2^e suppl¹).

(2) C 287, pl. 863, p. 15, 16.

(1) P.V., XXXII, 4. Voir séance du 30 pluv., n° 88.

(2) C 287, pl. 863, p. 25.

(3) P.V., XXXII, 4. B⁴ⁿ, 1^{er} vent.; *Débats*, n° 514, p. 393; *M.U.*, XXXVII, 42; *Débats*, n° 514, p. 393. Il semble que ces vers aient été présentés le 27 pluviôse, et omis au p.-v. La pièce correspondante manque dans F¹⁷.